



Départ
C.C.A

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 13/04/2026

ID : 059-265903831-20260409-2026_06-AR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du Jeudi 09 Avril 2026

Date de convocation

Le 03 Avril 2026

**Nombre
d'Administrateurs**

En exercice..... 17

Présents..... 15

Votants..... 17

DL-2026-06

Objet

**Rapport
d'Orientation
Budgétaire**

L'An Deux Mille Vingt Six, le Neuf Avril à Dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARLY, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président.

Étaient Présents :

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président, Madame Sabine SACLEUX, Monsieur Joël QUENTIN, Madame Jeanne-Marie BINOT, Monsieur Bruno LECLERCQ, Madame Frédérique VISTE, Madame Annie MACKE, Madame Élodie THIÉMÉ, Monsieur Karim BERBACHE, Madame Danièle BOUVENOT, Madame Corrine MEILLIER, Monsieur Bruno MOUFTIEZ, Madame Anne-Sophie BARTHELEMY. Monsieur Jean-Yves NAVA, Madame Alice DUPONT-DONNET.

Étaient Absents excusés :

Monsieur Yves FLOQUET (Donne procuration à Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président), Madame Marion PERETTI, (Donne procuration à Madame Sabine SACLEUX).

Exposé :

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicables aux Centres Communaux d'Action Sociale des communes de 3 500 habitants et plus, prévoyant qu'un rapport doit être présenté par le Président du Conseil d'Administration ou, par délégation, par la Vice-Présidente, sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat au conseil d'administration et qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Considérant que, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

.../...

C.C.A.S. DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU C
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 09 Avril 2026

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 13/04/2026
ID : 059-265903831-20260409-2026_06-AR

Considérant que Débat d'Orientation Budgétaire constitue donc, au-delà de cette obligation légale, la première étape qui permet au Conseil d'Administration de faire connaître sa stratégie financière, après avoir fait le point sur la situation budgétaire, et ainsi d'établir les moyens mobilisables nécessaires à la mise en œuvre de ses projets et des priorités définies pour les années à venir.

Il est demandé au Conseil d'administration :

- **D'acter le fait qu'un Rapport d'Orientation Budgétaire lui ait été transmis dans les délais impartis (voir document en annexe) et que celui-ci a engendré un Débat d'Orientation Budgétaire.**

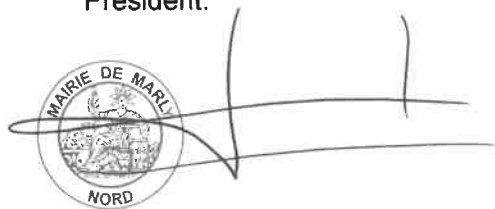
Le Conseil d'Administration,
Oui l'exposé de Madame La Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE,

- **Acte le fait qu'un Rapport d'Orientation Budgétaire lui ait été transmis dans les délais impartis (voir document en annexe) et que celui-ci a engendré un Débat d'Orientation Budgétaire.**

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Jean-Noël VERFAILLIE
Président.



Affiché le
Transmis en Sous-préfecture le 16/04/2026
Document exécutoire à compter du 16/04/2026
Notifié à l'intéressé le



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

CCAS MARLY

Conseil d'Administration du 09 Avril 2026

SOMMAIRE

Sommaire.....	2-3
Préambule.....	4
1 Eléments de contexte.....	5-10
A. Contexte International.....	5
B. Contexte National et indicateurs économiques.....	6-7
C. Caractéristiques de la demande d'emploi à Marly.....	7-10
2 CCAS : Le Conseil d'Administration et le personnel.....	11-12
A. Le Conseil d'Administration.....	11
B. Le Personnel et ses missions.....	11-12
3 Rétrospective Budgétaire 2025 et stratégie 2026 du CCAS.....	13-25
A. Rétrospective des Budgets de 2020 à 2025	13-18
A.1 La section de Fonctionnement	13
A.2 Dépenses réelles de Fonctionnement	14-16
A.3 Recettes réelles de Fonctionnement	16-17
A.4 Evolution de la participation Communale	17-18
B. Subventions, Appels à Projets et Investissement	18-19
B.1 Focus sur les subventions du Conseil Départemental du Nord.....	18-19
B.2 Focus sur les subventions du Fonds Social Européen.....	19
C. Section d'Investissement	19
D. Orientation Budgétaire et Stratégie d'Intervention Sociale 2026	20-25
D.1 Les Perspectives Financières	20
D.2 L'Equipe Pluridisciplinaire	20
D.3 Infrastructure et Equipement	20-21
D.4 Stratégie d'Intervention Sociale.....	20-25

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 13/04/2026

S'LO

ID : 059-265903831-20260409-2026_06-AR

- Pôle Administration Générale et Accueil 21-22
- Pôle Action Sociale/Solidarité/Insertion/Emploi 22-23
- Pôle Logement/Lutte contre l'Habitat Indigne 23
- Pôle Seniors 24-25

Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicables aux Centres Communaux d'Action Sociale des communes de 3 500 habitants et plus, un rapport doit être présenté par le Président du Conseil d'Administration, ou, par délégation, par la Vice-Présidente, sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, et dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil d'administration. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il doit préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

En termes de publicité, le Rapport d'Orientation Budgétaire doit désormais être mis en ligne lorsqu'un site internet existe.

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue donc, au-delà de cette obligation légale, la première étape qui permet au Conseil d'Administration de faire connaître sa stratégie financière, après avoir fait le point sur la situation budgétaire, et ainsi d'établir les moyens mobilisables nécessaires à la mise en œuvre de ses projets et des priorités définies pour les années à venir.

Il est à préciser que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements, mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles, eu égard aux investissements actuels, prévisions et propositions d'investissements des années à venir.

1 Éléments de Contexte

A. Contexte International

L'année 2025 et le début de l'année 2026 ont été clairement fragilisés par un contexte économique, politique et social mondial tendu.

Sous l'effet des mesures commerciales américaines, les perspectives mondiales ont été et sont revues en baisse par rapport aux prévisions de printemps dernier : la croissance mondiale a, à peine, atteint +3,0 % en 2025 et ne dépassera pas +2,9 % en 2026 (après le +3,3 % en 2024).

Parmi les économies avancées, la croissance ralentirait en 2026 aux États-Unis, la consommation étant pénalisée par les hausses tarifaires et les coupes budgétaires.

En zone euro, l'activité serait portée par la reprise de la consommation dans le sillage du recul de l'inflation, et par un investissement soutenu grâce à la diffusion de la baisse des taux, mais elle resterait freinée par les tensions commerciales et par l'appréciation de l'euro.

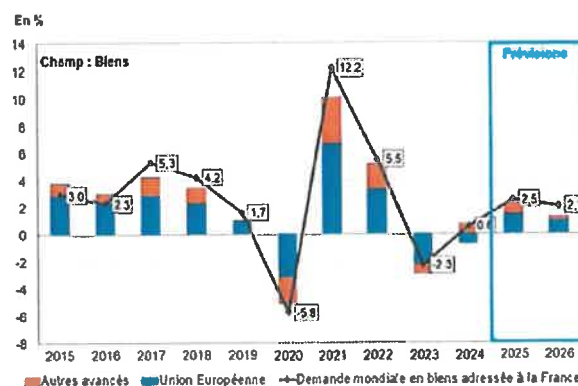
Dans la majorité des grandes économies émergentes, l'activité ralentirait aussi en 2026. En Chine notamment, la croissance serait freinée par l'effet des mesures commerciales et des déséquilibres structurels persistants.

Le commerce mondial resterait pénalisé par les mesures commerciales américaines, avec une croissance limitée à +2,3 % en 2026, nettement en dessous de sa moyenne historique (2,8 % entre 2015 et 2019).

En 2026, le regain des importations des émergents ne compenserait pas le repli de celles des États-Unis.

Les aléas autour de ce scénario sont majoritairement à la baisse, l'administration Trump continuant de menacer de nouveaux droits de douane, tandis que les tensions géopolitiques persistent.

Demande mondiale en biens adressée à la France



Sources : OCDE, FMI et instituts statistiques nationaux sur le passé, DG Trésor en prévision.

B. Contexte National et indicateurs économiques

Dans ce contexte maussade, le produit intérieur brut (PIB) en volume a accéléré au troisième trimestre 2025 : il a augmenté de 0,5 %, après +0,3 % au deuxième trimestre.

La demande intérieure finale (hors stocks) a augmenté (contribution de +0,3 point à la croissance après +0,2 point au deuxième trimestre). La formation brute de capital fixe est repartie modérément à la hausse (+0,4 % après 0,0 %) et la consommation des ménages a gardé son rythme (+0,1 % après +0,1 %).

La contribution du commerce extérieur à la croissance a été positive au troisième trimestre (+0,9 point après -0,4 point) : les exportations se sont accélérées nettement ce trimestre (+2,2 % après +0,3 %) tandis que les importations ont reculé un peu (-0,4 % après +1,4 %).

La consommation des ménages a augmenté de nouveau légèrement au troisième trimestre 2025 (+0,1 % comme au trimestre précédent).

Les achats de biens ont été stables au troisième trimestre (+0,0 % après +0,1 %).

D'un côté, ils ont été pénalisés par un net repli de la consommation alimentaire (y compris tabac) (-1,0 % après +1,5 %), s'expliquant en partie par un effet de contrecoup consécutif aux achats dynamiques du deuxième trimestre.

De l'autre côté, ils ont été portés par le rebond de la consommation d'énergie (+1,3 % après -2,4 %), après un deuxième trimestre marqué par des températures plus clémentes que la moyenne saisonnière.

La consommation des ménages en services a ralenti (+0,2 % après +0,5 %).

Elle a été pénalisée par l'hébergement-restauration (-0,7 % après +2,3 %) et par les services de transports (-0,5 % après +1,5 %). En revanche, la consommation s'est redressée en information-communication (+1,1 % après -0,2 %).

Selon l'INSEE, au troisième trimestre, le nombre de chômeurs a augmenté de 44 000 et le taux de chômage atteint 7,7 % après 7,6 % au trimestre précédent.

Ce dernier se situe 0,3 point au-dessus d'il y a un an.

Plus spécifiquement, le taux de chômage des jeunes a baissé de 0,2 point sur un trimestre, à 18,8 %, celui des 25-49 ans a crû de 0,2 point à 7,1 % et celui des 50 ans et plus a pris 0,3 point, à 5,1 %.

Il est à noter que le taux de chômage des femmes a augmenté sensiblement ce trimestre, passant de 7,4 % à 7,7%. Il a rejoint celui des hommes en hausse de 0,1 point ce trimestre.

Par ailleurs, l'inscription automatique à France Travail depuis début 2025 des bénéficiaires du RSA et de leurs conjoints, des jeunes accompagnés par les Missions locales et des personnes

en situation de handicap accompagnées par Cap emploi, a eu, évidemment, des incidences sur les statistiques de l'enquête emploi de l'INSEE.

Ainsi, cette dernière a montré que le taux d'activité des bénéficiaires du RSA a crû de 1,9 point depuis fin 2024.

Cela a contribué donc pour +0,20 point à son évolution depuis le début de l'année (+0,6 point au total).

Concernant le taux de chômage, il a atteint 45,3% pour les bénéficiaires du RSA, soit 4,3 points de plus que fin 2024.

Cela a contribué pour +0,09 point à l'évolution du chômage depuis janvier 2025.

C. Caractéristiques de la demande d'emploi à Marly

Dans ce contexte international et national tendu, pour ne pas dire extrêmement complexe et nébuleux, les chiffres du chômage, dans le Valenciennois comme en France, ont connu, hélas, une croissance que n'explique pas, à elle seule, l'obligation qu'ont eu tous les allocataires des minimas sociaux et les jeunes suivis par la Mission Locale de s'inscrire, désormais, à France Travail.

Nombre de Demandeurs d'Emplois :

Commune	Nombre de demandeurs d'emploi
MARLY	810

CA	Nombre de demandeurs d'emploi
CAVM	27 680

Ce sont donc, malheureusement, 90 Marlysiens supplémentaires (720 en 2024) qui se sont inscrits à France Travail et ont déclaré une situation, nouvelle ou ancienne, de chômage.

Sexe :

Commune	Hommes	Femmes
Marly	420	390

CA	Hommes	Femmes
CAVM	13 681	13 999

A Marly comme dans toutes les autres communes de la CAVM, on peut constater une quasi similitude des chiffres du chômage par sexe.

Comparativement à l'année 2024, ce sont les hommes qui ont subi la plus forte augmentation d'inscription à France Travail (350 hommes soit +70 et 370 femmes soit +20 par rapport à l'année dernière).

Durée d'Inscription :

Commune	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 6 mois	De 6 mois à moins de 12 mois	De 1 an à moins de 2 ans	De 2 ans à moins de 3 ans	3 ans ou plus
Marly	210	90	180	170	70	100

CA	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 6 mois	De 6 mois à moins de 12 mois	De 1 an à moins de 2 ans	De 2 ans à moins de 3 ans	3 ans ou plus
CAVM	5 840	3 390	7 910	5 030	3 500	2 010

Hélas, comme toujours, le nombre de Demandeurs d'Emplois dont la durée de chômage est supérieure à 1 an est toujours très élevé (340 sur 810 soit 42%), à Marly comme sur toute la CAVM, avec une explosion des inscrits depuis plus de 3 ans.

Cette augmentation exponentielle s'explique aussi, comme souligné précédemment, par l'obligation d'inscription à France Travail pour tous les allocataires du RSA du Département du Nord.

Age :

Commune	Moins de 25 ans/A	De 25 à 49 ans/A	50 ans ou plus/A
Marly	140	470	200

CA	Moins de 25 ans/A	De 25 à 49 ans/A	50 ans ou plus/A
CAVM	4 670	16 460	6 550

Ce sont surtout les jeunes (+40) et les 25-49 ans (+50) qui ont gonflés les chiffres 2025.

L'obligation, pour les jeunes « Mission Locale » eux aussi, de s'inscrire à France Travail explique fort probablement cette recrudescence spécifique alors que le chiffre des 50 ans et + n'a absolument pas évolué d'une année sur l'autre.

Niv de Qualif :

Commune	Non renseigné	Niveau supérieur à Bac+2	Niveau Bac+2	Niveau Bac	Niveau BEP, CAP	Niveau CEP, BEPC	Niveau inférieur au CEP, BEPC
Marly	40	90	80	200	290	40	80

CA	Non renseigné	Niveau supérieur à Bac+2	Niveau Bac+2	Niveau Bac	Niveau BEP, CAP	Niveau CEP, BEPC	Niveau inférieur au CEP, BEPC
CAVM	2 060	2 810	2 560	6 140	8 220	3 880	2 010

Evidemment ce sont les Demandeurs d'Emploi les moins qualifiés qui sont le plus touchés par le chômage (410 sans diplôme ou de niveau CAP/BEP sur 810 D.E soit 50,6%), mais il est à noter qu'ils sont 200 Marlysiens à posséder un Baccalauréat mais pas d'emploi (contre 190 en 2024).

Enfin, il est anormal de constater que 170 habitants de la commune sont aussi confrontés au chômage alors qu'ils peuvent se targuer d'un niveau de qualification égal ou supérieur à Bac+2.

A l'échelle de la CAVM, ce sont 5 370 D.E qui possèdent un niveau de qualification supérieure à la moyenne Nationale.

Minimas Sociaux :

Commune	RSA socle	RSA socle et prime d'activité	Prime d'activité seule (sans bénéfice du RSA)	Ni RSA socle, ni prime d'activité
Marly	220	40	80	470

CA	RSA socle	RSA socle et prime d'activité	Prime d'activité seule (sans bénéfice du RSA)	Ni RSA socle, ni prime d'activité
CAVM	8 390	NC	NC	NC

La réforme du Revenu de Solidarité Active (RSA) et l'inscription automatique à France Travail n'a pas eu autant d'impact, sur les chiffres, à Marly que dans d'autres communes car le CCAS de Marly, conventionné avec le Département pour un accompagnement avec Plateau Pluridisciplinaire, a su « sortir positivement » un nombre conséquent de ses administrés (200 en 2024 et 220 en 2025).

Par contre, ces mêmes allocataires du RSA récemment embauchés ou sortis du dispositif après 3 mois, se retrouvent dans les catégories liées à la prime d'activité qui, elles, sont en expansion (100 en 2024 et 120 en 2025).

Nombre Demandeurs d'Emploi par secteur d'activité :

Commune	AGRICULTURE ET PÊCHE, ESPACES NATURELS ET ESPACES VERTS, SOINS AUX ANIMAUX	ARTS ET FAÇONNAGE D'OUVRAGES D'ART	BANQUE, ASSURANCE, IMMOBILIER	COMMERCE, VENTE ET GRANDE DISTRIBUTION	COMMUNICATION, MEDIA ET MULTIMEDIA	CONSTRUCTION, BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	HÔTELLERIE-RESTAURATION, TOURISME LOISIRS ET ANIMATION
Marly	30	0	10	110	10	70	50

INDUSTRIE	INSTALLATION ET MAINTENANCE	SANTÉ	SERVICES À LA PERSONNE ET À LA COLLECTIVITÉ	SPECTACLE	SUPPORT À L'ENTREPRISE	TRANSPORT ET LOGISTIQUE	NON RENSEIGNÉ
60	50	20	170	0	100	90	50

Source: France Travail, T3 2025

En ce qui concerne les secteurs d'activités dans lesquels les Demandeurs d'Emploi de Marly concentrent leurs recherches, il est intéressant de constater que ce sont ceux-là même qui sont les plus en tension, comme le commerce/vente/grande distribution, le Bâtiment, l'hôtellerie/restauration, l'industrie ou la maintenance, en perpétuels phases de recrutements.

On peut, peut-être, donc considérer que ces chercheurs d'emplois ne possèdent pas, pour l'heure, tous les prérequis nécessaires à l'embauche dans ces secteurs d'activités (manque de qualification, d'expérience ou de mobilité).

C'est aussi là que le CCAS et sa Cellule Emploi ont un rôle à jouer, en préparant au mieux les candidats, en adaptant leurs niveaux de qualification aux besoins des entreprises et employeurs, tout en luttant contre les freins périphériques à l'emploi (garde d'enfant, mobilité).

2 CCAS : Le Conseil d'Administration et le Personnel

A. Le Conseil d'Administration

Le Centre Communal et d'Action Sociale de la Ville de Marly est un Etablissement Public Autonome constitué d'un Conseil d'Administration et d'un personnel :

La composition du Conseil d'Administration est prévue par l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Il est constitué de 16 membres dont M. le Maire est le Président. Il réunit

- 8 membres élus du Conseil Municipal,
- 8 membres nommés par le Maire, dont, 1 membre représentant une association familiale proposé par l'Union Départementale des Familles UDAF, 1 membre représentant les associations de retraités et de personnes âgées du département, 1 membre représentant les associations de personnes handicapées du département, 1 membre représentant une association d'insertion et de lutte contre les exclusions du département.

B. Le Personnel et ses missions

L'Equipe Pluridisciplinaire est, actuellement, constituée de 9 agents, dont un, arrivé très récemment, et travaillant tous 37h30 par semaine.

Sur ces 9 salariés, deux possèdent un diplôme dans le domaine du social (Educateur Spécialisé, Conseillère en Economie Sociale et Familiale) et sept dans le domaine administratif, juridique ou de l'Insertion Professionnelle.

Les agents sont répartis en 5 Pôles d'Intervention :

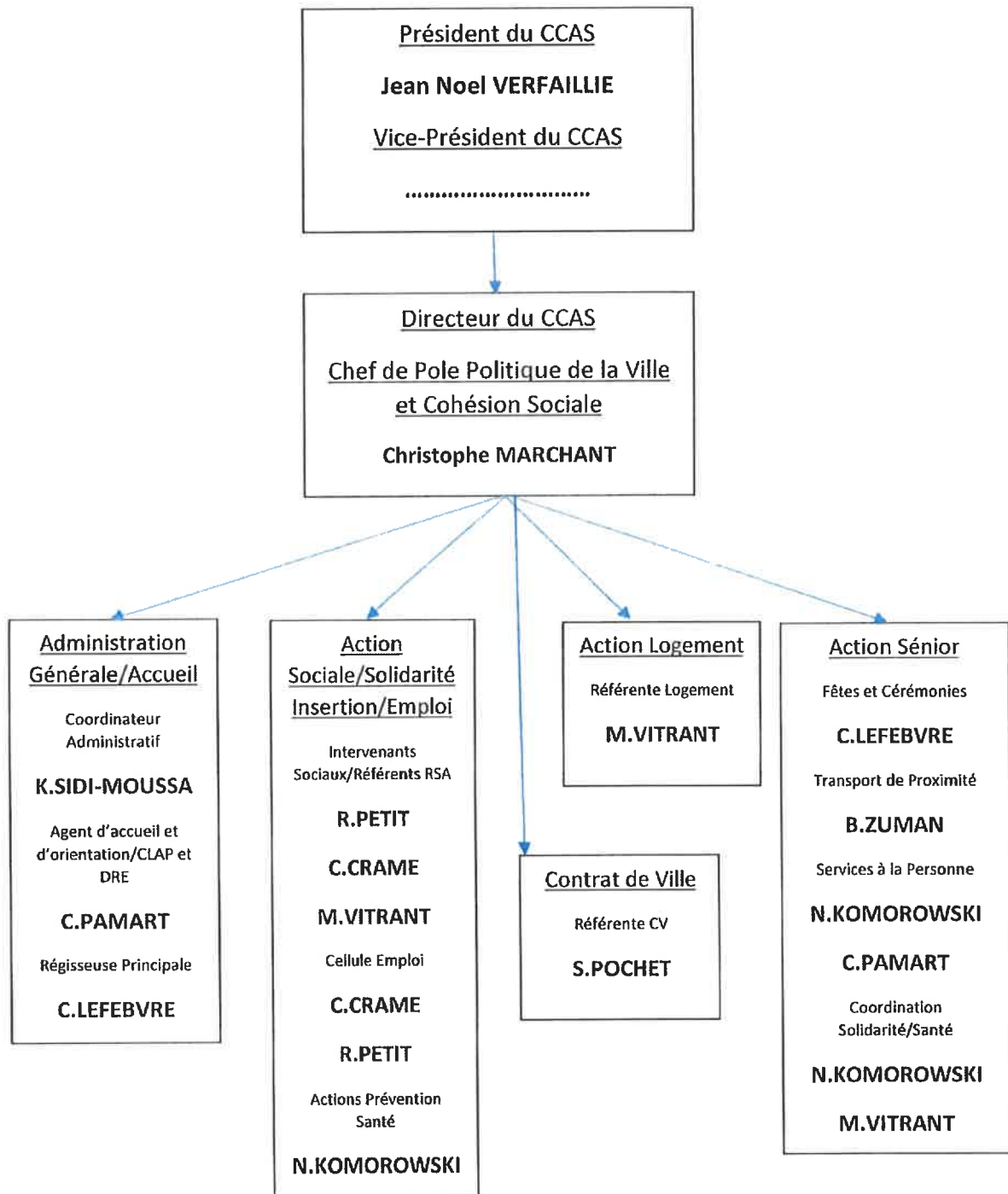
- Accueil et administration
- Social et Insertion Professionnelle
- Logement
- Sénior
- Politique de la Ville

Un agent supplémentaire est venu renforcer, à temps partiel, à compter de Juillet 2024, l'équipe sur la thématique de la Politique de la Ville.

Salarié de la CAVM (convention CAVM/Quiévrechain/Marly), intervenant à mi-temps sur Marly et l'autre sur Quiévrechain, ledit agent est placé sous les ordres du Directeur du CCAS mais n'est pas comptabilisé dans les effectifs de la structure (salaire payé par les deux communes et la CAVM).

ORGANIGRAMME

Centre Communal d'Action Sociale Marly



3. Rétrospective Budgétaire 2025 et Stratégie 2026 du CCAS

A. Rétrospective des budgets de 2020 à 2025

A.1 La section de fonctionnement

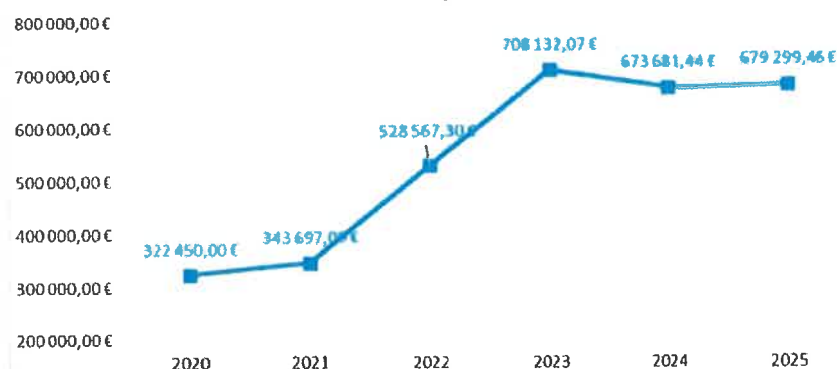
➤ Les dépenses

Chapitres	2020		2021		2022		2023		2024		2025		Variation BP 2025/2024	Variation CA 2025/2024
	BP	CA	BP	CA	BP	CA	BP	CA	BP	CA	BP	CA		
002 - Résultat de fonctionnement reporté			4 356,32 €											
011 - Charges à caractère général	85 400,00 €	45 402,32 €	96 713,49 €	71 924,07 €	159 430,14 €	86 035,70 €	148 600,00 €	101 250,45 €	156 503,00 €	137 207,27 €	182 771,00 €	138 893,53 €	16,78%	1,23%
012 - Charges de personnel, frais assimilés	162 050,00 €	147 036,65 €	202 627,19 €	202 627,19 €	289 132,16 €	255 551,13 €	374 456,00 €	305 768,32 €	333 341,00 €	377 940,82 €	390 056,00 €	391 135,91 €	17,01%	3,49%
042 - Opération ordre transfert entre sections									4 513,00 €	4 722,00 €	7 000,00 €	6 268,27 €	55,11%	32,75%
023 - Virement à la section d'investissement							96 941,34 €		87 457,44 €		8 873,00 €		-89,86%	
65 - Autres charges de gestion courante	75 000,00 €	45 567,12 €	40 000,00 €	27 622,42 €	80 005,00 €	48 165,43 €	88 134,73 €	96 317,92 €	91 830,00 €	59 902,23 €	90 410,00 €	77 883,53 €	-1,55%	30,02%
67 - Charges exceptionnelles									37,00 €		40,00 €		8,11%	
68 - Dotations provisions semi-budgétaires											150,00 €	125,33 €		
Total général	322 450,00 €	238 005,99 €	343 697,00 €	302 173,68 €	528 567,30 €	389 752,26 €	708 132,07 €	503 936,59 €	673 681,44 €	579 772,32 €	679 299,00 €	614 906,57 €	0,83%	5,96%

➤ Les recettes

Chapitres	2020		2021		2022		2023		2024		2025		Variation BP 2025/2024	Variation CA 2025/2024
	BP	CA	BP	CA	BP	CA	BP	CA	BP	CA	BP	CA		
002 - Résultat de fonctionnement reporté	33 066,41 €				38 667,86 €		150 566,63 €		141 432,44 €		78 639,46 €			
013 - Atténuations de charges					- €	3 510,00 €		1 125,53 €		3 941,00 €		2 417,00 €		-38,67%
70 - Produits services, domaine et ventes div	4 500,00 €	7 949,59 €	8 530,00 €	9 555,32 €	9 000,00 €	9 947,10 €	6 000,00 €	8 329,79 €	6 330,00 €	6 299,24 €	7 500,00 €	5 936,90 €	18,11%	-5,75%
74 - Dotations et participations	284 783,59 €	184 000,00 €	334 167,00 €	330 667,00 €	480 899,44 €	484 232,24 €	551 565,44 €	520 432,64 €	525 899,00 €	506 074,00 €	592 679,00 €	583 250,00 €	12,70%	15,25%
75 - Autres produits de gestion courante	- €	0,74 €	- €	2,00 €	- €	2,31 €	- €	2,01 €	- €	238,68 €	5,00 €	0,94 €		-99,61%
77 - Produits exceptionnels	100,00 €	8 632,53 €	1 000,00 €	4 973,54 €	- €	3 959,38 €		117,84 €		426,42 €	200,00 €	360,00 €		-15,58%
78 - Reprises provisions semi-budgétaires											276,00 €			
Total général	322 450,00 €	200 583,26 €	343 697,00 €	345 197,86 €	528 567,30 €	501 651,03 €	708 132,07 €	530 007,81 €	673 681,44 €	516 979,34 €	679 299,46 €	591 964,84 €	0,83%	14,50%

Evolution du budget de fonctionnement



Entre 2020 et 2023 le budget de fonctionnement a connu une progression de plus de 100 % passant de 322 450 € à 679 299,46 € connaissant une apogée en 2023 de 708 132,07 €. Cette évolution se traduit par une montée en puissance des activités et des périmètres d'intervention.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 13/10/2026

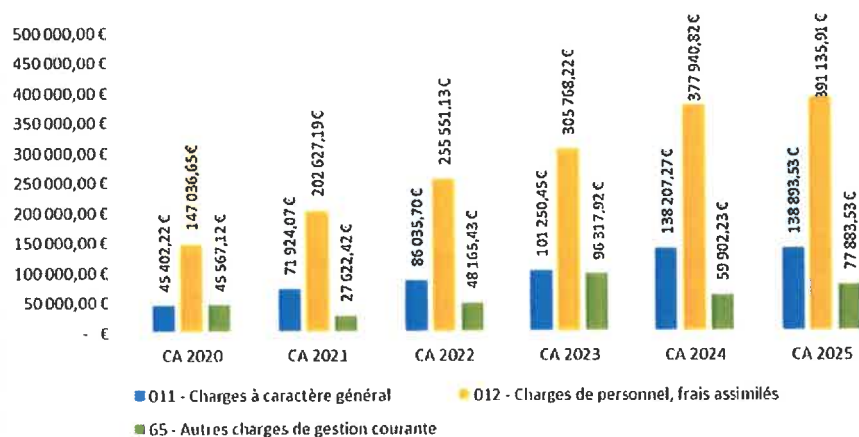
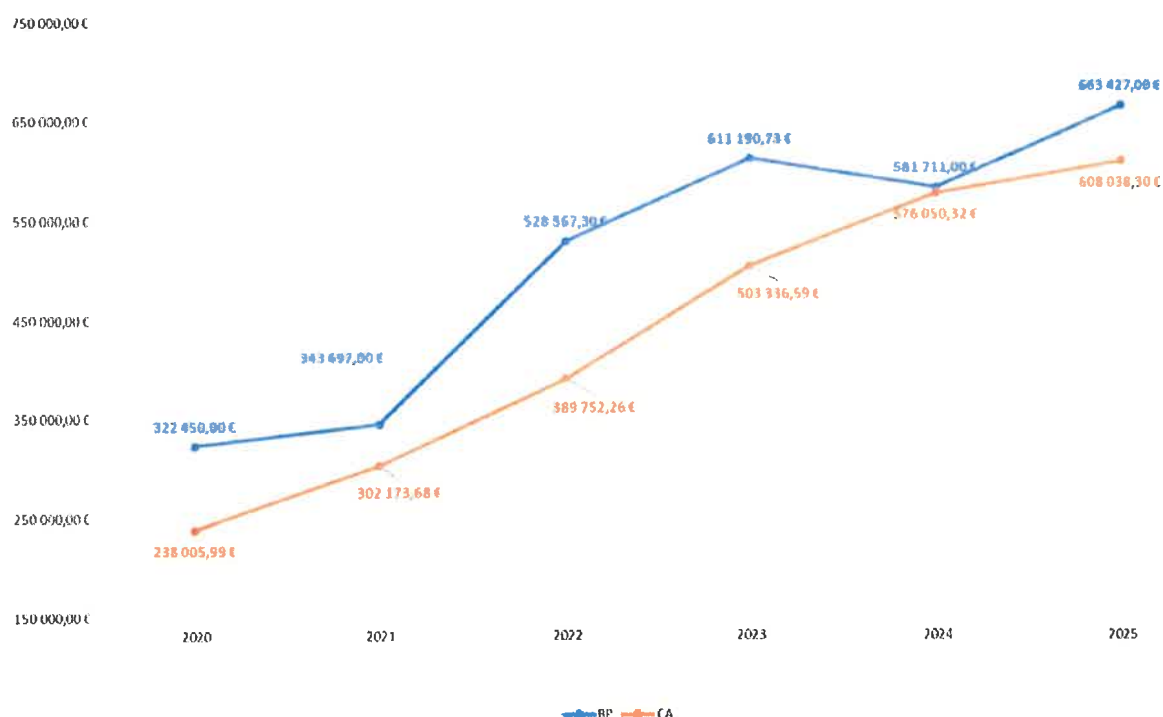
ID : 059-265903831-20260409-2026_06-AR



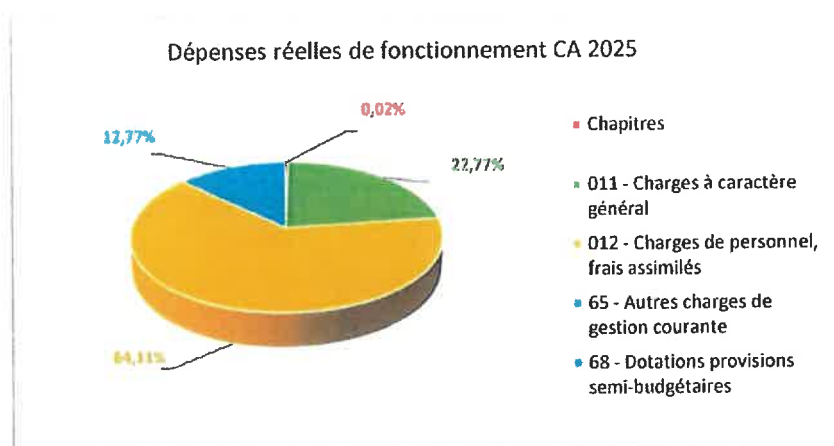
A.2 Dépenses réelles de fonctionnement

Chapitres	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA 2025	Variation BP 2025/2024	Variation CA 2025/2024
002 - Réquital de fonctionnement reporté			4 356,32 €											
011 - Charges à caractère général	85 400,00 €	45 402,22 €	96 713,49 €	71 924,07 €	159 430,14 €	86 035,70 €	148 600,00 €	101 250,45 €	156 503,00 €	138 207,27 €	182 771,00 €	138 893,53 €	16,78%	0,50%
012 - Charges de personnel, frais assimilés	162 050,00 €	147 036,65 €	202 627,19 €	202 627,19 €	289 182,16 €	255 551,13 €	374 456,00 €	305 768,22 €	333 241,00 €	377 940,82 €	390 056,00 €	391 135,91 €	17,01%	3,49%
65 - Autres charges de gestion courante	75 000,00 €	45 567,12 €	40 000,00 €	27 622,42 €	80 005,00 €	48 165,43 €	88 134,73 €	96 317,92 €	91 830,00 €	59 902,23 €	90 410,00 €	77 883,53 €	-1,55%	30,02%
67 - Charges exceptionnelles									37,00 €		40,00 €		8,11%	
68 - Dotations provisions semi-budgétaires											150,00 €	125,13 €		
Total général	322 450,00 €	238 005,99 €	343 697,00 €	302 173,68 €	528 567,30 €	389 752,26 €	611 190,73 €	503 316,59 €	581 711,00 €	576 050,92 €	663 427,00 €	608 038,30 €	14,05%	5,55%

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



En 2025 les charges de fonctionnement ont augmenté de 5.55 % par rapport au CA 2024 soit + 31 987.98. Cette évolution se porte principalement sur le chapitre 012 (dépenses de personnel) avec une augmentation de 3.49 % due à des montées en compétence, avec des passages de catégorie C à catégorie A et les remontées d'échelon réglementaires liées au statut.



L'évolution des dépenses de fonctionnement sur la période 2020-2025 met en évidence une hausse soutenue des charges de fonctionnement, portée principalement par la dynamique des dépenses de personnel.

En effet, les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses et connaissent une augmentation constante. Une progression de + 165 % entre 2020 et 2025 se traduit par le renforcement des effectifs, les mesures réglementaires et revalorisations salariales, l'impact du contexte inflationniste.

Le chapitre 011, charges à caractère général, progressent de manière significative. Cette évolution s'explique par l'élargissement des périmètres d'intervention.

Ce chapitre comprend notamment les actions festives menées par le CCAS comme :

Le banquet des aînés :	35 381.15 €
Le colis des aînés :	47 536.76 €
Le colis des EHPAD :	1 618.56 €
Les goûters des aînés :	3 276.65 €
Les jeudis des aînés :	3 812 €
Les noces d'or :	2 315.34 €
La semaine bleue :	645.82 €
TOTAL	94 586.28

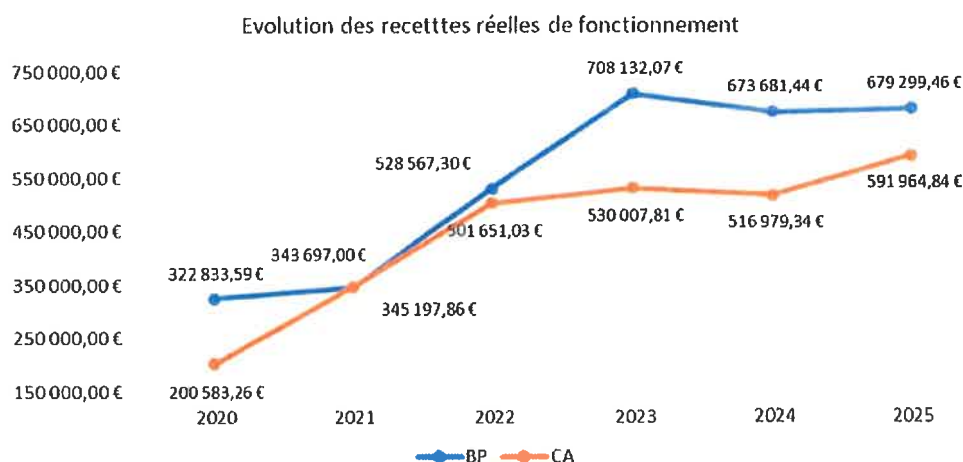
Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) présentent une évolution moins significative et concernent principalement les secours et aides qui se déclinent soit en aides alimentaires (chèques CAP) soit en secours financiers (jusqu'à deux fois 700 euros par an/bénéficiaire) validés en Commission Permanente.

A.3 Recettes réelles de Fonctionnement :

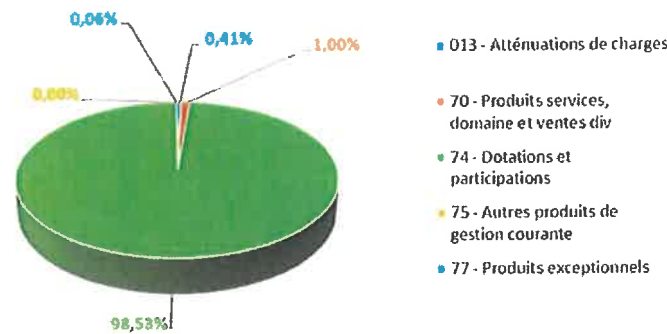
Chapitres	2020		2021		2022		2023		2024		2025		Variation BP 2025/2024	Variation CA2025/2024
	BP	CA	BP	CA	BP	CA	BP	CA	BP	CA	BP	CA		
002 - Résultat de fonctionnement reporté	33 066,41 €				38 667,86 €		150 566,63 €		141 432,44 €		78 639,46 €			
013 - Atténuations de charges					- €	3 510,00 €		1 125,53 €		3 941,00 €		2 417,00 €		-38,67%
70 - Produits services, domaine et ventes div	4 500,00 €	7 949,99 €	8 530,00 €	9 555,32 €	9 000,00 €	9 917,10 €	6 000,00 €	8 329,79 €	6 350,00 €	6 299,24 €	7 500,00 €	5 936,90 €	18,11%	-5,75%
74 - Dotations et participations	784 783,59 €	184 000,00 €	334 167,00 €	330 667,00 €	480 699,44 €	484 232,24 €	551 565,44 €	520 432,64 €	525 899,00 €	506 074,00 €	592 679,00 €	583 250,00 €	12,70%	15,25%
75 - Autres produits de gestion courante	- €	0,74 €	- €	2,00 €	- €	2,31 €	- €	2,01 €	- €	238,68 €	5,00 €	0,94 €		-93,61%
77 - Produits exceptionnels	100,00 €	8 632,53 €	1 000,00 €	4 973,54 €	- €	3 959,38 €		117,84 €		426,42 €	200,00 €	360,00 €		-15,59%
78 - Reprises provisions semi-budgétaires											276,00 €			
Total général	322 450,00 €	200 583,26 €	343 697,00 €	345 197,86 €	528 567,30 €	501 651,03 €	708 132,07 €	530 007,81 €	673 681,44 €	516 979,34 €	679 299,46 €	591 964,84 €	0,83%	14,50%

Les recettes réelles de fonctionnement sont en forte progression entre 2020 et 2022 (+150% environ), liée notamment à l'augmentation des participations (subvention communale, départementale...), ainsi que l'amélioration du résultat (chapitre 002).

Depuis 2023, les recettes réelles de fonctionnement entrent dans une phase de stabilisation avec une hausse des recettes propres (résultat). Toutefois, l'année 2025 présente un résultat moindre tout en maintenant une stabilité budgétaire (+0.83 %).



Recettes réelles de fonctionnement CA 2025



Les dotations et participations sont les recettes prépondérantes. En 2025, le CCAS a perçu 55 575 € de subvention du Conseil Départemental du Nord pour les actions

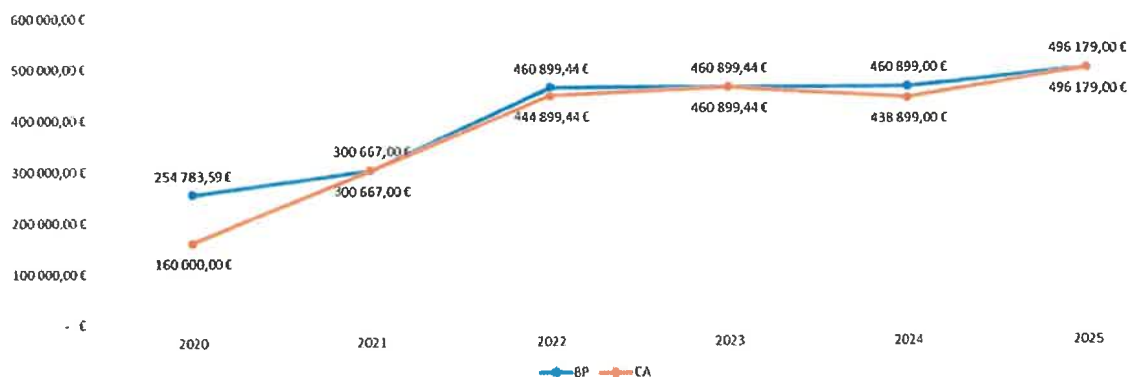
Le CCAS a également perçu la somme de 31 500 € au titre du FSE

Les autres recettes concernent la part reversée par la commune des concessions funéraires, la vente des pass seniors.

A.4 Evolution de la participation communale

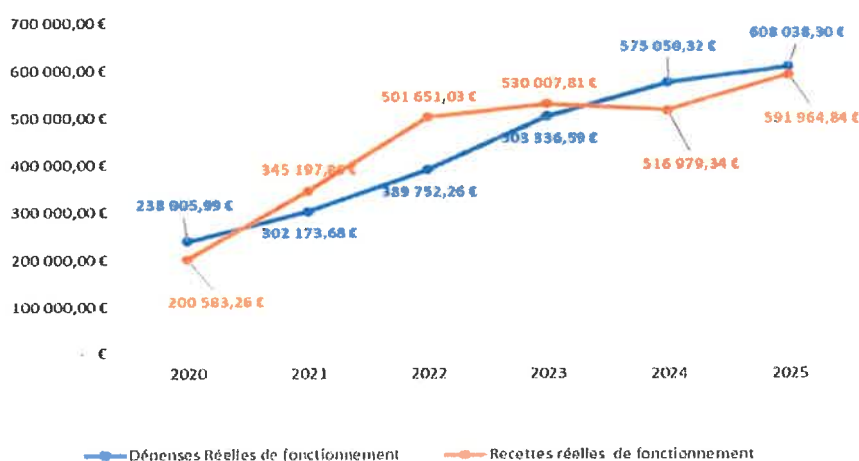
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
BP	254 783,59 €	300 667,00 €	460 899,44 €	460 899,44 €	460 899,00 €	496 179,00 €	7,65%
CA	160 000,00 €	300 667,00 €	444 899,44 €	460 899,44 €	438 899,00 €	496 179,00 €	13,05%

Evolution de la participation communale



La participation communale a augmenté de 7.65 % par rapport au BP 2024. Le CCAS est hébergé dans un bâtiment communal, aussi une convention d'occupation à titre onéreux a été signé en 2025 comprenant un loyer toutes charges comprises. De ce fait la participation communale a été augmentée afin de ne pas nuire à la continuité des actions menées par le CCAS passant de 460 899 € en 2024 à 496 179 € en 2025.

Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement
2020-2025



B. Subventions, appels à Projets et Investissement

B.1 Focus sur les subventions du Conseil Départemental du Nord

Depuis Septembre 2022, le CCAS de Marly - qui a répondu à l'Appel A Projet « **Accompagnement Individuel de l'Insertion à l'Emploi** » et, plus spécifiquement, au « **Parcours Intégré avec Plateau Pluridisciplinaire** » - était conventionné par le Département du Nord pour l'accompagnement de 100 allocataires du RSA, en file active et en entrées et sorties permanentes.

Cette convention permettait au CCAS d'obtenir une subvention annuelle, jusqu'en décembre 2025, de **65 000 euros**, avec **80%** de la somme versée sur l'année et **20% de part modulatoire** débloquée en fonction des résultats et du bilan final annuel.

A compter du **1^{er} Janvier 2026**, le Département du Nord fait encore évoluer son mode de fonctionnement et ses dispositifs, en proposant aux porteurs de projets deux nouveaux types d'AAP.

Le premier consiste en une **prorogation** du précédent dispositif dit « **Insertion et Emploi** », pour toute l'année 2026, mais avec réévaluation de la jauge d'allocataires à accompagner et modification des modalités de subventions (**70%** de part fixe, **30%** de part modulatoire et possibilité de co financements FSE).

Le second relatif à un tout nouveau dispositif nommé « **Accompagnement Intensif** », existant sous trois formes (A dominante professionnelle, socio professionnelle ou de remobilisation) avec obligation de co financements européens (et donc paiements différés de deux ou trois ans dans le temps).

Le CCAS a fait le choix de la prorogation – au moins jusque Décembre 2026 - puisque répondre au nouvel AAP nécessitait d'embaucher de nouveaux professionnels liés au domaine de la

santé (psychologue et infirmier) et de corrélérer les subventions Départementales à celles de l'Europe, avec, de ce fait, un décalage temporel important entre l'obtention des sommes conventionnées et la réalisation des prestations pédagogiques annuelles avec un risque de fragilisation de la trésorerie.

B.2 Focus sur les Subventions du Fonds Social Européen

Le CCAS de Marly a répondu, trois années consécutivement, à l'AAP FSE (2023, 2024 et 2025).

Après avoir fourni le bilan définitif 2023 en Juin 2024 et répondu au Contrôle de Service Fait (CSF) pour cette même année, la Cellule Emploi a, enfin, obtenu la subvention demandée en 2023 de **30 000 euros**.

Il est à noter qu'après le CSF, le CCAS a obtenu l'intégralité de la somme demandée avec un **taux de complétude extrêmement rare pour le FSE de 100%**.

Pour l'année 2024, le bilan a été rendu en Juin 2025 et le Contrôle de Service Fait est en cours.

Enfin, pour l'AAP 2025, le CCAS et sa Cellule Emploi ont obtenu la validation du projet et le conventionnement des subventions annuelles.

C. Section d'Investissement

La section d'investissement comprend principalement l'affectation du résultat. En 2021, une écriture comptable de régularisation a été effectuée pour 0.01€.

En 2024, le CCAS a acquis du matériel informatique suite à son installation dans les nouveaux locaux. Ces acquisitions engendrent des réalisations en recette d'investissement et en dépense de fonctionnement relatives aux amortissements de ces biens.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BP	3 795,82 €	3 795,82 €	3 795,81 €	100 737,15 €	127 775,85 €	22 556,16 €
CA	- €	0,01 €	- €	38 795,29 €	3 783,01 €	- €

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BP	3 795,82 €	3 795,82 €	3 795,81 €	100 737,15 €	127 775,85 €	22 739,64 €
CA	- €	- €	- €	- €	40 527,41 €	12 196,46 €

D. Orientation Budgétaire et Stratégie d'Intervention Sociale 2026

D.1 Les perspectives Financières

L'année 2026, comme les deux précédentes assurément, risque d'être tendue et difficilement lisible sur le moyen et long terme, d'un point de vue budgétaire, faute de stabilité sur le plan économique et politique, national et même international.

Pour autant, d'un point de vue micro économique, le CCAS le Marly, comme la commune d'ailleurs, aura à cœur de maintenir le niveau d'exigence qui est le sien et de développer toujours davantage ses actions, ateliers et interventions sociales, professionnelles et médico-sociales.

En ce qui concerne les subventions Départementale, le CCAS attend toujours, pour l'heure, la **Commission Permanente Départementale du 07 Avril 2026** qui validera officiellement la prorogation demandée par le CCAS de Marly et la subvention annuelle attribuée (avec versement de l'acompte de 70% en Mai 2026).

L'appel à Projet FSE, pour sa part, devrait être lancé courant Mars avec pour objectif, pour le CCAS de Marly et la première année pleine d'exercice de notre nouvelle CIP, un **conventionnement pour 120 à 150 intégrations et une subvention demandée oscillant entre 35 et 40 000 euros.**

D.2 L'Equipe Pluridisciplinaire

L'année 2025 n'aura pas été de tout repos pour l'équipe pluridisciplinaire qui a perdu l'un de ses meilleurs éléments, en charge, notamment, du projet Cellule Emploi, sans obtenir, aussi promptement que prévu, le renfort attendu.

Cette situation, fort heureusement, a soudé encore davantage l'équipe qui a tout fait pour compenser cette absence, en dépassant le cadre des missions habituelles et en faisant montre d'une extraordinaire polyvalence.

Le CCAS a également eu la chance de voir l'un de ses agents, Conseillère en Economie Sociale et Familiale de formation, obtenir le concours, cat A, de la FP et être nommée, dans la foulée, Assistante Socio-Educative.

Enfin, la nouvelle CIP/CRE en charge de la Cellule Emploi et des AAP FSE, est arrivée le 1^{er} octobre et s'est parfaitement intégrée à l'équipe, appréhendant avec professionnalisme et détermination les missions qui sont désormais les siennes.

D.3 Infrastructure et équipement

Le CCAS a, pour la deuxième année consécutive, pu profiter de ses nouveaux locaux et utiliser leur plein potentiel, aussi bien sur le plan des entretiens individuels que sur celui des actions

collectives (animations Jeudi des aînés, Atelier informatique, Réunions d'Information Collective notamment pour le recrutement Mac Donald, CODIR, Conseil d'Administration).

Il est à noter qu'à compter de **Janvier 2026**, le CCAS de Marly partagera ses locaux avec la première antenne externalisée des **Chartiers**, regroupant **deux Médecins Généralistes, une Gynécologue et deux Rhumatologues**.

D.4 Stratégie d'Intervention Sociale

Durant ce mandat et sous l'égide de son Président, Jean-Noël Verfaille, et de sa Vice-Présidente, Alice Dupont-Donnet, le CCAS n'a eu de cesse de développer ses activités, d'élargir son champ d'intervention et de multiplier ses actions dans tous les domaines de la vie de nos administrés.

Dépassant le spectre habituel d'un Centre Communal d'Action Social, souvent uniquement tourné vers l'accompagnement basique des Allocataires du RSA et les activités ludiques à destination des aînés, l'Institution Marlysiennne a souhaité pouvoir impacter sur de plus nombreux aspects des parcours et s'est ainsi restructuré en **Pôles distincts**, autonomes mais aussi complémentaires.

En 2026, l'objectif majeur du CCAS de Marly sera d'étendre encore davantage son périmètre d'actions (**Social, Insertion Professionnelle, Politique des Aînés, Citoyenneté, Education, Santé**) et d'optimiser, encore et toujours, la qualité des services rendus à la population par l'équipe pluridisciplinaire du CCAS.

PÔLE ADMINISTRATION GENERALE ET ACCUEIL :

Accueil :

- Les membres de l'équipe pluridisciplinaire du CCAS sont à la disposition de tous les Marlysiens qui le souhaitent, quelles que soient les démarches administratives ou sociales à réaliser, soit sur rendez-vous, du **Lundi au Vendredi, de 8h30 à 17h**, soit lors d'une des trois **permanences libres les Lundi après-midi, Mercredi après-midi et Vendredi après-midi** avec, en sus, une permanence spéciale dédiée à la **fracture numérique** et aux démarches à faire sur internet que les administrés ne savent pas gérer.

- Le CCAS réalise, chaque semaine, des permanences externalisées, à **La Briquette** (Jeudi et Vendredi matin) et aux **Floralies** (mercredi matin).

- L'objectif et le rôle du CCAS est aussi de permettre et de faciliter l'accès des Marlysiens aux services partenaires. Ainsi nos locaux accueilleront durant toute l'année 2026 : Le **Trésor Public** le Jeudi Matin de 8h30 à 12H - **LA MNS** les 2ème et 4ème Jeudi matin - **POINFOR** le Mercredi Matin, de 9h à 12h, dans le cadre du suivi des allocataires du RSA non orientés vers le CCAS - **La Mission Locale** le Vendredi matin, de 9H à 12H - Le **PLIE** le Vendredi Après Midi de 13h30 à 17H - **PRIM'TOIT** chaque dernier Vendredi de chaque mois - **L'Association « Conjointes Survivants »** le dernier vendredi de chaque mois (matin) - **L'ACI AGEVAL** tous les

1^{er} Mardi AM du mois pour un suivi en binôme des Marlysiens salariés de la structure - L'AGSS de l'UDAF tous les 2^{ème} Lundi de chaque mois.

- Réalisation, à l'accueil, des CERFA relatifs aux **Elections de Domiciles** et gestion du flux des courriers, transmission des plis aux ayants droits, renouvellement annuel du service et bilans à la Sous-Préfecture.
- **Information générale** à la population et **orientation**, le cas échéant, vers les partenaires institutionnels, associatifs ou privés.
- Inscription au service dit de « **Portage des Repas** » et gestion des menus hebdomadaires.

Administration Générale :

- Gestion du **courrier** (entrant et sortant) et des mails en provenance ou à destination de la population ou des partenaires.
- **Pilotage budgétaire** de la structure, gestion des bons de commandes, réservations, respect des marchés publics.
- **Gestion RH** (congrés, arrêts maladies, formations internes).

PÔLE ACTION SOCIALE/SOLIDARITE/INSERTION/EMPLOI :

- Accompagnement annuel, en file active, de **100 allocataires du RSA** (entrées et sorties permanentes) dans le cadre des **CER (Contrat d'Engagement Réciproque)** portés par le **Plateau Pluridisciplinaire** du CCAS.
- La **CELLULE EMPLOI**, que composent l'Action d'Insertion Professionnelle **Parcours Gagnant** influant sur la Définition des Projets Professionnels, le co financement de formation, le positionnement sur offres d'emplois et le suivi dans l'Emploi des Marlysiens (action alimentée par le **Fonds d'Aide à l'Insertion Professionnelle du CCAS** dans le cadre de la Commission Permanente) et l'Action de Lutte contre les Freins Périphériques à l'Emploi **Autono-Mise sur Toi** permettant de travailler sur la Fracture Numérique, la Mobilité et la Garde d'Enfants lors d'une intégration en formation ou d'une reprise d'activité professionnelle.

Développement, par le CIP, de son activité **CRE (Chargé de Relation Entreprise)** dans le but de pouvoir proposer, en direct, des offres d'emplois négociées avec les employeurs de Marly aux chercheurs d'emplois qu'il accompagne (Randstat, AVAD, O2, GEIQ Pro, etc) et partenariat accru avec les Employeurs de la Zone des 10 Muids et ceux de l'UCAM. Forum CCAS/SIGH 2026. Forum des Employeurs de Marly au Printemps 2026.

Permanence, dans la **Maison du Projet de La Briquette**, de la Cellule Emploi pour travailler sur les **clauses d'insertions** et les offres d'emplois générées par le projet ANRU en lien avec la CAVM et son Chef de Projet. Utilisation encore accrue de la Plateforme Inclusion pour le positionnement des Marlysiens sur les **ACI (Atelier Chantier d'Insertion)** et **EI (Entreprise d'Insertion)** (AGEVAL, AJAR, POINFOR, 4 Epingles, etc).

- Renforcement du pilotage et de l'ingénierie de la Politique de la Ville, à Marly, avec le poste (0,5 ETP) de Mme **S.Pochet**. Volet d'Accompagnement des habitants au projet **NPNRU** totalement transformée et en partenariat avec le Centre Social de la Briquette avec l'Action « **La Maison du Projet** » et l'**Instance Citoyenne de Concertation** qui y est intégrée.

Nouvelles orientations des actions du **Contrat de Ville** avec les champs investis de la **Santé** et de l'**Education** (Femmes en Lumière, Droit vers ma Santé, Dormir, manger, bouger, s'aimer : les supers-pouvoirs de la santé). Soutien sur le plan financier et de l'ingénierie aux **nouveaux projets CV de l'ACSRV** (Santé et premiers pas : accompagner les 1 000 premiers jours, Parenthèse en famille, La Maison du Projet, Epicerie Solidaire Mobile).

- Aide Alimentaire, sous la forme de **Chèques CAP** pour les Marlysiens les plus en difficulté et corrélée à un suivi social global. Commission Permanente sur la thématique **Fonds de Secours Financier** pour l'aide au paiement de factures lourdes (Eau, gaz, électricité, etc) en additionnalité du Droit Commun et des autres Fonds existants (**Budget alloué aux commissions en augmentation**, compte tenu de la crise économique). Commission Permanente sur la thématique **Fonds d'Aide à l'Autonomie des Personnes Handicapées** pour l'aide au paiement de frais inhérents à la situation médicale de la personne, adaptabilité du moyen de locomotion ou de l'habitat, etc... (**Budget alloué aux commissions en augmentation**, compte tenu de la crise économique). Soutien aux **Associations d'Insertion ou caritatives** (Secours Populaire, APF, L'Ucie Service, Restos du Cœur).

- CLAP/DRE : Le **Comité Local d'Aide aux Projets des jeunes (C.L.A.P)** et le **Dispositif de Réussite Educative** sont deux dispositifs dont le CCAS a récupéré les conventionnements et l'animation et qui s'adressent aux jeunes adolescents/majeurs et aux élèves du primaire en Quartiers prioritaires.

PÔLE LOGEMENT/LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE :

- Aide aux usagers et demandeurs relatives aux démarches Logement (**Constitution du Dossier Unique Départemental, réalisation, en ligne, des demandes ADOMA, Certificat de Recevabilité Administrative, FSL Aide à l'Installation Logement Identifié, Dossier DALO, PDALHPD**). Utilisation, par le CCAS, du Système National d'Enregistrement et utilisation du logiciel Cerbere.

Permanences ADOMA réalisées par la Conseillère En Economie Sociale et Familiale en fonction des demandes et des besoins. Soutien des candidatures dans le cadre des commissions d'attributions de logements bailleurs publics (Participations aux **CIIR** et **CAL**). Accompagnement des personnes en situation d'impayés et constitution des **FSL Aide au Maintien** ou intervention financière de la Commission Permanente sur la thématique « **Fonds d'Aide Financière** ».

Lutte contre l'habitat indigne grâce aux Visites à Domicile de la chargée de mission et les **Rapports RSD** qui en découlent.

PÔLE SENIORS :

Service Social :

- Nouvelle organisation du **Pôle Senior** avec une équipe renforcée par une **Travailleuse Sociale** et une **Coordinatrice Solidarité Santé** chargées, toutes deux, de réaliser des visites à domicile chez les aînés les plus vulnérables. Création d'un poste de **Coordinatrice Solidarité Santé** chargée de la réorganisation des dispositifs « **Plan Grand Froid** », « **Plan Canicule** », du listing « **Personnes Vulnérables** », de l'animation de la convention entre « **le CCAS/la MDPH/le Département du Nord** » et de la mise en œuvre des actions de **préventions Santé**.

Aide au Maintien au Domicile des Seniors : Constitution des dossiers d'**APA**, **Téléalarme**, **Portage de repas à Domicile (API)**, **Service de Travaux à Domicile** (Partenariat L'UCIE Service sous la forme d'une nouvelle convention depuis Février 2022 et prolongée jusqu'en 2024). Mise en place d'un partenariat avec l'**AVAD**, seul organisme d'Aide à la Personne de la commune, dans le cadre du repérage des publics seniors les plus isolés et fragilisés.

Accompagnement social des Seniors : Constitution des dossiers d'**Aide Sociale**, **Obligation Alimentaire**, **Demandes de Retraite**, **Demandes d'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées)**, **SASPA (Service de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées)**, **Demandes d'Aides Alimentaires**.

Convention Partenariale entre le CCAS de Marly et les **Petits Frères des Pauvres** pour la mise en place d'un suivi au long court des Aînés Isolés, notamment ceux qui auront été signalés par l'**AVAD** et les autres membres du réseau d'alerte. Animation du **Collège des Sages** permettant d'impliquer les Aînés dans la vie de la commune.

Service Santé et Handicap :

- Poste de **Coordinatrice Solidarité Santé** chargée de la conceptualisation de nouvelles actions de **Prévention Santé 2026** et du **partenariat pédagogique et logistique** avec l'**Antenne des Chartriers** intégrée aux locaux du CCAS. Constitution de Dossiers **CMU** et aide complémentaire en liaison avec la CPAM. Accompagnement des Familles et mise en relation avec les Partenaires de Santé, **SPS (Service de Prévention Santé du Département)**, **Club de Prévention**. Travail partenarial avec le **CLIC**, orientations, suivis communs.

Mise en place, dans les locaux du CCAS, d'**ateliers informatiques réguliers**, en partenariat avec la **CPAM** et liens privilégiés avec cette institution via sa **plateforme dématérialisée et la convention signée en 2025**. Accompagnement des personnes atteintes d'un ou de plusieurs Handicaps pour l'accès aux droits. Aide à la constitution des dossiers **MDPH**, demande d'**AAH**, pension d'Invalidité, Prestation de compensation du Handicap. Aides Financières dans le cadre du **Fonds d'Aide à l'Autonomie des Personnes Handicapées**.

- Aide à la mobilité des Aînés avec le **Pass Seniors** pour les personnes non-imposables (15 euros/mois). Constitution des dossiers de **Pass City** permettant d'attribuer, sous conditions de ressources, un abonnement mensuel de transport dans le réseau Transville. **Transport de Proximité**. Aide à la mobilité des personnes en situation de Handicap et permettant

l'attribution d'un ticket de 10 voyages. Analyse des dossiers par le CCAS et participation de la Coordonnatrice Solidarité Santé à la Commission d'attribution des places PMR de la Commune.

Service Fêtes et Cérémonies :

- Action en faveur des Aînés : Organisation, désormais, de trois goûters des Aînés/an, à la demande des membres du Collège des Sages et pour mieux baliser toute l'année 2025, Banquet des Aînés, Colis de Noël, Préparation de la semaine Bleue, Noces d'Or, les Jeudis des Aînés en concertation avec les membres du Collège des Sages.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le



ID : 059-265903831-20260409-2026_06-AR